

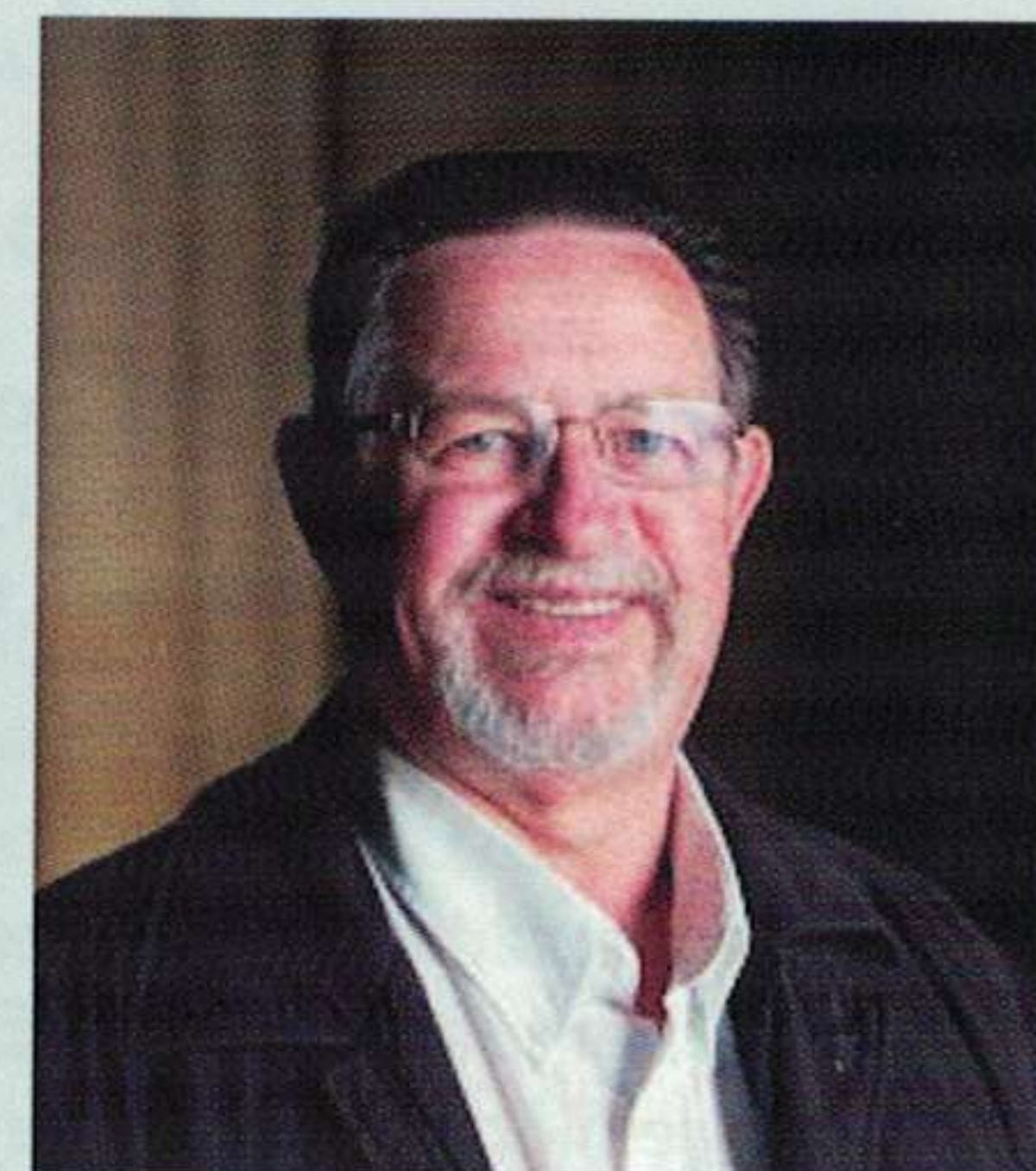
Au moment où l'Union des Sociétés Bretonnes de l'Île-de-France tient son congrès qui examine les conditions de son avenir et de celui de « Bretagne – Île-de-France » (voir pp 6 et 7), il n'est pas inutile de s'attarder sur l'état des lieux du mouvement associatif dans notre pays.

Pilier essentiel du fonctionnement de notre société au quotidien, elles sont un secteur clé de notre modèle social. Ce n'est donc pas un hasard si la France est l'un des pays qui compte le plus d'associations (1 500 000). Si certaines meurent, 70 000 se créent chaque année. Basées essentiellement sur le bénévolat (1 sur 10 seulement a des salariés), elles contribuent à la démocratie en la mettant en œuvre au quotidien et participent de la cohésion sociale et à l'animation des territoires. Centré sur l'humain, nombre d'innovations sociales viennent du monde associatif. Par son dynamisme, ce secteur joue un rôle clé offrant à tous la possibilité de participer à la vie sociale du pays. Les associations sont présentes dans de nombreux domaines : social, médico-social, culturel et sportif. Nos amicales, par leur pratique, touchent à plusieurs de ces domaines.

Mais les associations subissent de plus en plus les effets des politiques publiques qui agissent sur elles (forte diminution des emplois aidés) ou les populations sur lesquelles elles interviennent : elles sont aujourd'hui fragilisées. Il faut souligner l'apport décisif des retraités au sein des associations, sans qui elles ne peuvent plus fonctionner. Or les atteintes répétées aux ressources des retraités en détournent beaucoup de l'investissement associatif bénévole.

Les subventions publiques représentent aujourd'hui 20 % du budget des associations alors qu'il atteignait 34 % il y a une dizaine d'années. L'État donne de moins en moins et invite à se tourner vers les collectivités territoriales ... dont la dotation diminue dans le même temps. Ce sont essentiellement les communes qui interviennent sur l'ensemble du champ associatif privilégiant les secteurs culturels, des loisirs et des sports. Le mécénat d'entreprise déjà très peu développé en France s'adresse surtout aux associations de taille importante et a encore diminué avec la suppression de l'Impôt sur la fortune (ISF). De ce fait dans le budget des associations, c'est la part des recettes provenant de leur activité qui augmente le plus. D'autre part, on leur demande de rentrer dans des dispositifs non décidés par elles, au lieu de les inviter à co-construire un projet. Les associations sont de plus en plus soumises à des appels d'offres ou à projets, et de plus en plus poussées vers le marché, les mettant en concurrence entre elles mais aussi parfois avec

des entreprises. De plus en plus conduites à se comporter comme des entreprises, elles sont souvent contraintes d'augmenter leurs tarifs mais alors *quid* de ceux qui ne peuvent pas payer. En poussant les associations dans la marchandisation, on leur demande de revoir leur modèle économique et de remplacer l'argent public par de l'argent privé. Si les « petites » associations, sans salariés, vivant sur leur activité, ou avec très peu de financement, arrivent à résister, on a une diminution du nombre des « grosses » associations et un effondrement des associations de taille moyennes (quelques salariés et quelques dizaines de milliers d'euros de budget) qui pourtant structurent le tissu associatif dans les collectivités. Et que dire des associations comme notre Union qui n'ont pas d'activité financière spécifique.



Gérard Réquigny

Cela ne date pas d'hier et les gouvernements successifs ont leur part de responsabilité en tentant de brouiller la frontière entre association et entreprise. Parmi les récentes mesures gouvernementales la suppression de la réserve parlementaire (56 millions en 2016) qui, pour l'essentiel, allaient au milieu associatif. Alors qu'à la fin des années 1970-1980 il y avait dans notre pays un très large consensus sur le fait qu'on ne devait pas faire d'argent sur la culture, le social ou l'humanitaire, la politique libérale de fond conduite aujourd'hui par le gouvernement font que ces secteurs deviennent des marchés.

En 2010, en réaction à la circulaire Fillon, qui réduisait les associations à leur seule dimension économique, et donc les transformait en entreprise comme une autre s'est créé le Collectif des associations Citoyennes (CAC). Ce collectif vise à défendre la contribution des associations à l'intérêt général et à la construction d'une société solidaire, durable et participative. Depuis, il continue de porter une analyse lucide de la situation par une observation des évolutions du monde associatif, fait des propositions pour s'opposer à la financiarisation et obtenir la participation des associations à l'action publique. Le collectif s'attache à faire des contre-propositions de mise en synergie des associations. Nous ne pouvons qu'inviter les amicales à se rapprocher de ce collectif (<http://www.associations-citoyennes.net/>).

Le retour au cabotage pour une diminution de l'empreinte carbone

Le cabotage de proximité a disparu en Bretagne depuis une cinquantaine d'années pour laisser la place au transport en camions diesel.

Pierre-Yves Gloennec, professeur émérite à l'Institut national supérieur des sciences appliquées (INSA) et président de l'association Avel Marine, veut remettre au goût du jour le cabotage entre ports bretons.

L'idée est de transporter des marchandises, par la mer, en conciliant économie et écologie.

Le projet « Littoral bas carbone » qu'il porte vise à développer des échanges vertueux et viables économiquement entre les ports bretons. Il consiste à créer et coordonner toute une chaîne économique, écologique et sociale à l'échelle de la région : entreprises proches du littoral, transport routier électrique, caboteurs bas carbone et points de vente situés près des ports. Ce sera un peu plus long, peut-être un peu plus cher, mais à l'arrivée, le produit présentera une faible empreinte carbone, ce qui, par les temps qui cours n'est pas négligeable.

Le projet avance mais Pierre-Yves Gloennec veut convaincre par l'exemple. Des discussions sont en cours avec des personnes/associations de Saint-Malo, Dinan (pour qui il faudra une péniche fluvio-maritime), Paimpol, Tréguier, Lannilis-Plouguerneau, Brest, Saint-Guérolé-Penmarc'h, Lorient et Belle-Ile. Il lui faut trouver un caboteur d'occasion, de 20 à 40 mètres, puis l'hybrider avec un moteur électrique et de se servir d'une technologie, développée par un étudiant de l'ENS de Rennes, pour récupérer l'énergie du vent et de la houle. Le choix de l'association est d'adapter des bateaux existants et de réduire leur empreinte carbone par hybridation, ce qui pourra servir aussi de démonstration pour d'autres bateaux. Il faudra ensuite trouver un armateur pour affréter ce navire de transport écolo.

L'ensemble du projet est estimé entre 100 à 200 000 €. L'association fera appel au financement participatif afin d'impliquer le maximum de personnes dans son projet.

Rapport de France Stratégie : Renforcer l'ambition environnementale de la PAC

France Stratégie, un groupe de réflexion proche du gouvernement vient de publier un rapport visant une remise à plat des aides de la politique agricole commune (PAC). Il propose d'en faire un outil de la transition agroécologique capable de répondre aux attentes sociétales, au regard des enjeux d'alimentation, de santé et de bien-être animal, et de garantir un revenu décent aux agriculteurs.

Actuellement, les aides directes de la PAC sont surtout liées à la taille des exploitations. Et malgré les aides, les agriculteurs peinent à vivre décemment de leur travail (un quart d'entre eux vivait sous le seuil de pauvreté en 2017, selon l'Insee). Quant aux citoyens, ils reprochent à la PAC de ne pas soutenir en premier lieu les modes de production les plus bénéfiques à l'environnement et à la santé. Or nous savons que les rotations de cultures préservent la fertilité des sols, réduisent les risques phytosanitaires et limitent l'usage d'intrants chimiques. La diversification des cultures pourrait donc, dans cette perspective, être encouragée. De même, les prairies

(permanentes ou naturelles) contribuent à l'alimentation des animaux, à la préservation des sols et à la séquestration du carbone.

Pour encourager la préservation des écosystèmes, le rapport préconise un bonus qui serait versé aux agriculteurs qui entretiennent les surfaces d'intérêt écologique (haies, alignement d'arbres, mares...), les zones Natura 2000... Selon lui, il faut repenser les aides directes pour qu'elles soient proportionnelles au travail agricole plutôt qu'à la taille des exploitations afin d'assurer à tous les agriculteurs un paiement minimal déconnecté du niveau de la production agricole, et de tenir compte de l'augmentation de la charge de travail lors du passage à des pratiques agroécologiques.

La Confédération paysanne qui défend une PAC pour l'emploi paysan et la transition agricole, considère que « les propositions de France Stratégie rejoint sa proposition historique d'aide à l'actif paysan ». Elle estime que « le gouvernement serait bien inspiré de reprendre à son compte la proposition novatrice de ce rapport. »